



## 2013-2018 Quelles priorités, quelles aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour votre département ?

De 2013 à 2018, le 10<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne va mobiliser 2,45 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.

### Voici les principaux changements :

#### Des incitations renforcées

Le dispositif d'aides financières sera plus incitatif sur les deux enjeux prioritaires pour l'eau en Loire-Bretagne : la lutte contre les pollutions diffuses et la restauration des milieux aquatiques. Les enveloppes prévues sur ces deux priorités augmentent de 95 % par rapport au programme précédent et les taux d'aides passent à 50 %, voire 70 % dans certains cas.

Les dépenses de traitement des pollutions – assainissement des collectivités et épuration des activités artisanales et industrielles représenteront encore près de la moitié du total des aides.

En effet, la demande des collectivités reste importante, notamment pour améliorer les réseaux de collecte par temps de pluie. Les modalités sont améliorées aussi pour le traitement des pollutions de l'industrie et de l'artisanat, indispensable à l'atteinte du bon état chimique des eaux.

#### Une approche territoriale privilégiée

Qu'il s'agisse de la lutte contre les pollutions diffuses ou de la restauration des milieux aquatiques, le contrat territorial est le principal outil d'intervention de l'agence de l'eau. C'est lui qui permet la cohérence des actions sur un territoire donné et la sélection des opérations les plus efficaces.

Les aides pour l'animation des schémas d'aménagement et de gestion locale des eaux (Sage) sont renforcées. Elles devront contribuer à une plus grande compatibilité des Sage avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage, et à mieux articuler Sage et contrats territoriaux.

#### Des aides plus lisibles pour faciliter la réalisation des projets

Répondant au besoin des bénéficiaires d'anticiper le montant d'aide possible, les modes de calcul des assiettes sont simplifiés. Les versements seront possibles dès le démarrage du projet. Enfin les collectivités ont souvent fait part de leur difficulté d'accès au crédit bancaire, ce qui peut compromettre les projets en cours. C'est pourquoi l'agence de l'eau prévoit une enveloppe d'avances, sans intérêt, pour les projets prioritaires. Une disposition qui en 2011 et 2012 a déjà remporté un grand succès.

#### A noter dans votre agenda

Pour répondre à toutes vos questions, la délégation régionale Armor-Finistère de l'agence de l'eau Loire-Bretagne vient à votre rencontre pour vous préciser, plus en détails, les dispositifs du 10<sup>e</sup> programme pour vous accompagner financièrement, dans vos futurs projets. Seront abordées les questions d'assainissement (collectivités/industrie), d'eau potable, de milieux aquatiques et d'agriculture. Retenez d'ores et déjà cette date sur vos agendas :

**Le mardi 19 mars 2013 à Châteaulin  
au centre d'accueil «Le vieux bourg»  
de 13 h 30 à 17 h 00**

Cet après-midi de travail est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec vos interlocuteurs de l'agence de l'eau - Délégation Armor-Finistère.

**Contact : C. Brunel 02.96.33.20.98**

#### Une augmentation progressive des redevances des acteurs économiques

La question du rééquilibrage entre les différents contributeurs a été longuement débattue. Au 9<sup>e</sup> programme, la part des consommateurs domestiques représentait 81,4 % des redevances. Le 10<sup>e</sup> programme amorce un rééquilibrage en ramenant cette part à 79,7%.



#### Un objectif prioritaire : contribuer au bon état de toutes les eaux

#### Répondre aux enjeux identifiés dans le Sdage :

Le 10<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau répond aux grands enjeux identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Sdage du bassin Loire-Bretagne, en agissant sur deux volets complémentaires :

- la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- la qualité des milieux aquatiques, des cours d'eau et des zones humides.

**La qualité des eaux superficielles et souterraines** passe d'abord par la réduction à la source puis le traitement, de toutes les pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses, d'origine agricole, domestique, industrielle ou artisanale.

Responsabilités,  
Personnel,  
Patrimoine...

**Groupama Loire Bretagne vous assure  
toutes les réponses.**

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

 **Groupama**  
Toujours là pour moi.

**La qualité des milieux aquatiques** suppose le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la restauration et l'entretien des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides, le rétablissement des populations de poissons migrateurs. L'enjeu est double : préservation de la biodiversité et restauration des services gratuits que rendent des milieux aquatiques fonctionnels, diversifiés, vivants.

#### Contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau :

#### La gestion quantitative de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique

Les aides pour réduire les prélèvements d'eau et mobiliser la ressource de manière équilibrée doublent par rapport au programme précédent.

#### La sécurité de la distribution et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Des eaux et des milieux aquatiques en bon état sont la meilleure garantie d'une eau potable de qualité. Mais des mesures préventives spécifiques sont encore nécessaires : protection des captages, aires d'alimentation des captages ainsi que des mesures curatives de traitement, le temps de restaurer la qualité des eaux brutes.

#### La solidarité urbain-rural

Les communes rurales accéderont à tous les dispositifs d'aides du 10<sup>e</sup> programme. De plus, elles bénéficieront d'aides spécifiques pour l'assainissement non collectif, la création de stations d'épuration et l'extension de réseaux d'assainissement, ou encore des traitements de l'eau potable. De 2013 à 2018, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage à apporter au moins 278 millions d'euros pour soutenir les investissements eau des communes rurales.

#### L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau aide les collectivités et les associations du bassin qui oeuvrent dans la coopération décentralisée. Le montant de ses aides doublera au 10<sup>e</sup> programme pour atteindre, en 2018, 1 % de son budget.

#### Les inondations

Tous les secteurs du bassin sont concernés par les risques d'inondation, par débordement des cours d'eau ou par submersion marine. Le comité de bassin joue un rôle actif dans la mise en oeuvre de la directive inondations. Cependant l'agence de l'eau n'a pas de compétence particulière dans ce domaine. Elle accompagne les actions de prévention via la restauration et l'entretien des rivières et des zones humides et le maintien des zones d'expansion des crues.

#### Le littoral et le milieu marin :

Le bassin Loire-Bretagne compte 2 600 km de façade littorale. Toutes les aides du programme y sont éligibles, mais le programme prévoit aussi des aides spécifiques pour répondre aux enjeux particuliers de ces territoires.

#### Des outils et des principes d'actions : l'approche territoriale, la connaissance, l'information et la sensibilisation :

#### L'approche territoriale et le contrat avec les grandes collectivités

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) permettent une planification locale des objectifs et des priorités. A ce jour, 56 démarches de Sage sont engagées sur le bassin Loire-Bretagne et elles couvrent 85 % du territoire.

L'agence de l'eau renforce ses aides à l'élaboration et à l'animation des Sage, qui augmentent de 30 % par rapport au 9<sup>e</sup> programme.

Avec les Sage, les contrats territoriaux sont le cadre d'action privilégié. Ils permettent de cibler les interventions et contribuent à leur cohérence territoriale, donc à leur efficacité. Ainsi les actions de maîtrise des pollutions diffuses agricoles et la restauration et l'entretien des milieux aquatiques sont financées essentiellement, voire exclusivement, dans le cadre d'un contrat territorial.

Plus de 300 contrats territoriaux sont en cours ou en préparation, ils couvrent 80 % du bassin. Le partenariat technique et financier avec les départements, les régions, permet lui aussi de gagner en cohérence et en efficacité en faisant converger les moyens disponibles.

#### La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Mieux connaître l'état des eaux et le fonctionnement des milieux aquatiques est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations aidées. Le 10<sup>e</sup> programme consacra 90 millions d'euros aux réseaux de mesure et de surveillance de l'état des eaux et aux études et évaluations. Nouveauté de ce programme, l'agence de l'eau pourra intervenir sur des études de recherche-développement à finalité opérationnelle et soutenir l'innovation et l'expérimentation.

#### L'information et la sensibilisation

L'efficacité des politiques publiques de l'eau suppose la connaissance et la compréhension par le public et les acteurs de l'eau des principaux enjeux et des modes d'intervention envisagés. Comme lors des précédents programmes, l'agence de l'eau soutient financièrement les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

#### Et n'oubliez pas la consultation du public... Délibérez et donnez votre avis !

Les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les «questions importantes et le calendrier de travail» pour le Sdage 2016-2021.



<http://www.prenons-soin-de-leau.fr>